

LE CHIFFRE

19 %

C'est la hausse des surfaces destinées à l'artificialisation des terres au premier trimestre 2021, par rapport à la moyenne 2017-20, estime la FNSafer. Sous l'effet du confinement, les échanges à des fins d'artificialisation avaient chuté de 12 % en volume en 2020 par rapport à 2019, pour atteindre 27 200 hectares. La loi Climat et résilience, votée en juillet 2021, fixe l'objectif de zéro artificialisation nette d'ici à 2035.

Des laits in vitro visent l'Europe

La start-up israélienne Remilk, fondée en 2019, a annoncé fin avril son projet de construire au Danemark la plus grande usine du monde pour fabriquer in vitro des protéines de lait issues de levures grâce à la fermentation de précision. Cette nouvelle usine remplacera la production de 50 000 vaches par an, estime l'entreprise. Toujours selon la start-up, ses produits sont « indiscernables » des produits laitiers « à l'ancienne ».

Selon Agra Presse, plusieurs start-up – américaine, israélienne, néerlandaise, allemande – ont des projets similaires et visent le marché européen. Fooditive, la plus avancée, a pour objectif de commercialiser sa « caséine végétale » dès 2023 aux Pays-Bas. État dont le gouvernement a annoncé investir 60 millions d'euros pour « soutenir la formation d'un écosystème autour de l'agriculture cellulaire ». **C.P.**

Le porte-drapeau du commerce équitable Max Havelaar se tourne vers la labellisation du lait français avec un premier projet en partenariat avec les Maîtres laitiers du Cotentin.

Max Havelaar labellise le lait français avec les Maîtres laitiers du Cotentin

Les premiers fromages blancs (équivalent à 700 000 litres de lait par an) issus du partenariat entre l'ONG Max Havelaar France et la coopérative les Maîtres laitiers du Cotentin commencent à apparaître en supermarché et en restauration collective. Le sucre de canne et la vanille proviennent du commerce équitable Sud. Et nouveauté : le lait français est également labellisé par Max Havelaar commerce équitable.

Le projet a été mûrement réfléchi tant les difficultés des éleveurs font écho aux problématiques des paysans du Sud. « Si nous sommes nés avec les filières du Sud, nous voulions être fidèles à notre vocation d'aider les agriculteurs les plus vulnérables », éclaire Blaise Desbordes, directeur général de Max Havelaar France dont les ventes de produits labellisés ont atteint 1,2 milliard d'euros en 2021.

DES PRIX MINIMUMS PAR TERRITOIRE

Pour se développer sur des produits issus de filière française, l'ONG a déployé une « méthodologie inno-

vante » afin d'aider « ceux qui en ont le plus besoin » grâce à un « prix minimum territorialisé ».

Le prix minimum garanti est calculé afin de générer au minimum 1,5 Smic de revenu pour l'exploitant. Pour la zone Calvados-Manche-Orne, le « prix Max Havelaar » est de 390 euros pour 1000 litres. En Poitou-Charentes, il est de 395 euros les 1000 litres. Auquel il convient d'ajouter la prime collective commerce équitable de 20 euros pour 1000 litres. Financée par l'ensemble des maillons aval, elle doit être dédiée à des projets sociaux ou agroécologiques.

UN CAHIER DES CHARGES DE PROGRÈS

Afin d'intégrer le nouveau cahier des charges, l'éleveur devra soit être en difficulté économique (moins de 1,5 Smic sur les cinq dernières années), soit installés depuis moins de dix ans, soit en conversion vers l'agriculture biologique. Ces critères sont suffisamment larges pour ne pas être discriminants, assure les Maîtres laitiers du Cotentin.

UN LABEL INDÉPENDANT POUR RASSURER LES CONSOMMATEURS

« Ce n'est pas juste une allégation de la coopérative qui se vante de faire une démarche responsable. Le label Max Havelaar apporte une validation extérieure », justifie Jean Tavernier, responsable RSE chez Maîtres laitiers du Cotentin. « Le label Max Havelaar est bien connu. Cela rassure les consommateurs. »



Le label Max Havelaar, grâce à une contractualisation sur trois ans, garantit un prix minimum aux éleveurs.

©Les Maîtres laitiers du Cotentin

Viennent ensuite les contraintes techniques. Pâturage (120 jours par an) et alimentation sans OGM en sont la base. Le cahier des charges réclame également une généralisation des bonnes pratiques (ébourgeonnage chimique interdit, plan de fumure, couverture des sols, etc.) dont certaines mesures seront demandées immédiatement et d'autres progressivement, à trois et six ans.

« L'idée est de d'abord garantir un niveau de revenu pour ensuite mettre en place de bonnes pratiques, décrypte Jean Tavernier, responsable RSE (Responsabilité sociétale des entreprises) chez Maîtres laitiers du Cotentin. Il y a une volonté de renverser la logique qui voudrait que l'on impose des contraintes pour ensuite dire 'on verra si on te rémunère mieux'. »

Si ce galop d'essai avec Maîtres laitiers du Cotentin concerne de faible volume, l'ONG ne compte pas s'arrêter là. Des discussions sont en cours avec des coopératives charnaises. **Alizée Juanchich**